

ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES (SARL)

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Madame BAYARSAIKHAN née TOLYA Tsetsegbal, née le 07/09/1982 à ULAANGOM, demeurant à 26 Avenue du Mont Lecomte, 76610 LE HAVRE

De nationalité Mongole,

Titulaire de 100% des parts sociales de la société AAGII WOK,

Ci-après dénommée **la Cédante**,

ET :

Monsieur BAYARSAIKHAN Altansukh né le 19/06/1981 à BAYANHONGOR, demeurant à 26 Avenue du Mont Lecomte, 76610 LE HAVRE,

De nationalité Mongole,

Ci-après dénommé **le Cessionnaire**,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Cession de parts

La Cédante déclare céder ce jour au Cessionnaire, qui accepte, **50% de parts sociales**, numérotées de 1 à 250 représentant **50 %** du capital social de la société :

AAGII WOK, SARL au capital de 5000€, immatriculée au RCS de Le Havre, sise à 66 rue Maréchal Gallieni, 76600 Le Havre sous le numéro SIREN 934 298 605

La présente cession est consentie et acceptée **moyennant le prix symbolique de un euro (1 €)**, que la Cédante reconnaît avoir reçu ce jour du Cessionnaire, en espèce.

Article 2 – Agrément des associés

Conformément aux statuts de la société, la cession de parts sociales entre époux est **libre de tout agrément**.

Article 3 – Garanties

La Cédante garantit au Cessionnaire que les parts sociales cédées sont **libres de toute charge, nantissement, ou contestation.**

Article 4 – Entrée en jouissance

Le Cessionnaire entrera en jouissance des parts cédées à **compter de ce jour**, avec tous les droits et obligations y afférents.

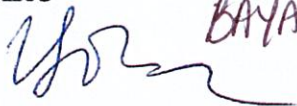
Article 5 – Modification des statuts

Suite à cette cession, les statuts de la société seront mis à jour pour refléter la nouvelle répartition du capital.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Le Havre, le 12 septembre 2025

La Cédante

 BAYARSAIKHAN Tsetsegal

Le Cessionnaire

 BAYARSAMINTAN Altansukh